



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Échevin délégué
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/09/2022

Votre réf. : **PU 28100** (corr. : Kabuya Tshibangu)
Réf. CRMS : **FRT20198**
Réf NOVA : **07/AFD/1847601**

FOREST. Chaussée de Neerstalle, 290
PERMIS D'URBANISME portant sur mise en conformité du modification du nombre
de logements (de 1 à 3) et des volumes des annexes arrière.
Demande de la Commune du 09/08/2022

Monsieur l' Échevin délégué,

En réponse à votre demande sous rubrique et suite à notre courrier du 07/03/2022, nous avons constaté que la consultation de la CRMS pour le dossier sous objet n'était pas justifiée par l'une des dispositions du CoBAT qui s'applique. Dès lors, la CRMS ne s'est pas prononcée sur la demande.

Pour mémoire, la consultation de la CRMS pour les biens non protégés est requise par les dispositions suivantes :

- **art. 207 § 3 du CoBAT** : « Toute demande de permis se rapportant à un bien inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier est, lorsque la demande est introduite après l'inscription du bien à l'inventaire, soumise à l'avis de la commission de concertation. La Commission royale des monuments et des sites n'est consultée qu'à la demande de la commission de concertation. »
- **art. 237 § 1 du CoBAT** : « Dans la zone de protection visée à l'article 228, tous les actes et travaux de nature à modifier les perspectives sur le bien relevant du patrimoine immobilier ou à partir de celui-ci sont soumis à l'avis de la Commission royale des monuments et des sites ainsi qu'à l'avis de la commission de concertation. »

Pour vos futures demandes, pourriez-vous veiller à bien préciser le cadre réglementaire et la disposition du CoBAT d'application.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous prions d'agréer, Monsieur l' Échevin délégué, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : ktshibangu@forest.brussels ; crms@urban.brussels